153

E 2809/1/4

Le Délégué officieux du Conseil fédéral auprès du Comité français de Libération nationale¹, E. Schlatter, à la Division des Intérêts étrangers du Département politique

Copie de réception T Nº 29 (chiffré)

Alger, 8 juin 1944, 12 h. 30 (*Reçu:* 9 juin 1944)

dodis.ch/47757

Pour Politique urgent stop Votre 107² mon rapport 1^{er} juin concernant ma visite 31 mai chez de Gaulle expédié avec courrier qui quitta Alger 5 juin et qui en raison événements militaires sera peut-être bloqué Madrid stop De Gaulle me recut dans son bureau privé sans formalités en présence chef protocole stop Conversation porta sur situation de la Suisse dont de Gaulle dit apprécier la position très particulière, sur problèmes soulevés en Suisse par réfugiés présents et futurs, sur le cas des deux frères de de Gaulle réfugiés à Nyon³ stop De Gaulle me prie remercier Gouvernement Fédéral pour hospitalité accordée aux réfugiés français et aux enfants et notamment aux membres de sa famille stop S'agissant de visite purement courtoisie il m'était difficile soulever maintenant représentation CFLN Berne puisque de Gaulle n'en parla pas de lui-même stop Affaire n'est cependant pas perdue de vue du commissariat Affaires Etrangères stop. De renseignements donnés aujourd'hui il ressort que l'on n'a pas encore réussi s'entendre sur choix personnalités délégué CFLN Berne stop Il semble que certains groupes politiques exigent que soit assurée personne jouissant confiance de mouvement résistance en France et ayant eu contacts récents et étroits avec celui-ci (ce qui serait pas cas VERGE qui est candidat de MASSIGLI) stop Dès que j'eus connaissance cette tendance je fis remarquer à GUERIN directeur politique que Gouvernement Fédéral ne pourrait admettre établissement en Suisse sous couvert représentation diplomatique officieuse de centre organisateur et directeur mouvement résistance en France métropolitaine stop Hésitation nomination prouve peut-être que mon objection fut écoutée stop Espère avoir occasion revenir sous peu télégraphiquement sur question.



^{1.} Sur les relations avec les autorités françaises d'Alger dès juin 1943, cf. E 2001 (D) 3/65.

^{2.} Le 5 juin, le Département politique avait adressé à Schlatter le télégramme suivant: Vous serions reconnaissants nous rendre compte votre entrevue 31 mai avec Général de Gaulle et nous renseigner sur motifs agrément à nomination agent officieux Berne (E 2001 (D) 3/65). Le rapport du 1^{er} juin de E. Schlatter sur son entretien avec le Général de Gaulle sera lu par Pilet-Golaz le 14 juin 1944 (E 2001 (D) 3/65).

^{3.} Sur Xavier de Gaulle, cf. E 2001 (D) 3/268.